



REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve

L'association **FILANCI** organise le **29 Mars 2009** la 3ème édition de " **E NIVERE** "

Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur deux distances :

- 17 kms et 1300 m D+.
- 8 kms et 730m D+.

Le départ des deux courses sera donné à 09h30 sur la place du village de Cardo.

L'arrivée des deux courses aura lieu sur la place du village de Cardo

Le temps imparti est de 5h

Conditions générales

Tous les coureurs s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Condition d'inscription

Etre titulaire d'une licence. Pour les non licenciés, être majeur et posséder un certificat médical de non contre indication à la course à pied en terrain accidenté de moins d'un an.

L'organisateur n'autorisera un non-licencié à participer à la manifestation sportive que s'il fournit un certificat médical ou sa copie lors du retrait des dossards.

L'organisateur n'autorisera un licencié à participer à la manifestation sportive que s'il présente sa licence ou une copie lors du retrait des dossards.

Le montant de l'inscription est fixé 20 euros.

Aucune inscription ne sera acceptée sans ces justificatifs.

Contrôle et & ravitaillement

Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve.

5 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours (eau, fruits secs, chocolat, ect.)

Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale sera présente sur le parcours et au pc course pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte, ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pénalités

Le non respect de ce qui suit entraînera la disqualification des concurrents:

- Le non respect de l'environnement.
- Le non respect du balisage : Il est formellement interdit d'emprunter un chemin autre que celui défini par l'organisation.
- La mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- L'avis du service médical.

« L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve l'annulation de celle-ci. »